



Institut de Médecine Légale

A l'origine...

Le 3 juillet 1933 eut lieu à Lille la pose de la première pierre de l'Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale, unique en France par son importance et sa conception. Le bâtiment regroupe un institut de médecine légale, un institut de médecine sociale et un institut de stomatologie. Il est construit à proximité de l'ancienne porte de Valenciennes (station de métro porte de valenciennes), la maison des étudiants (auberge des jeunes Stéphane Hessel) et l'institut de mécanique des fluides (ONERA).



L'Institut Médico-Légale comprend des laboratoires de recherches, une salle d'opération aseptique, un service photographique, un service de recherches toxicologiques, un service de police technique, un musée, une bibliothèque, une morgue frigorifique, un dépôt mortuaire, une salle d'autopsies. Situé 3 boulevard Painlevé à Lille, Cet institut comprend également des salles de consultation, d'examen médical et gynécologique, un service de radiologie, un centre d'orientation professionnelle, un amphithéâtre. Fondé par décret du 29 décembre 1934 par le Président de la République Française, l'Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale est un institut d'Université. Durant la seconde guerre mondiale, en raison de la proximité des voies ferrées du centre de triage de Lille Fives, les bombardements de mai 1944 provoquent de graves dommages au bâtiment qui perd l'aile qui abritait l'institut de stomatologie. Celui-ci est reconstruit dans le périmètre de la Cité Hospitalière Universitaire de Lille en 1960, selon les plans de Jean Walter. On retrouve d'ailleurs une certaine ressemblance architecturale entre les deux bâtiments. L'Institut de stomatologie devient le Centre Abel Caumartin lors de son inauguration en 1965.

Suite à la restructuration du quartier de la Porte de Valenciennes sous la dénomination d'Euralille II, l'ancien bâtiment de 1933 en briques jaunes est démoli en 2004. Il nous rappelait l'architecture de l'hôpital Calmette.

Aujourd'hui

Le nouvel Institut Médico-Légal est situé dans l'enceinte du CHU de Lille, rue André Verhaeghe. La nouvelle chambre mortuaire du CHU est inaugurée le 16 décembre 2002. Le bâtiment regroupe la chambre mortuaire centrale du CHU ainsi que l'institut de médecine légale et sociale. Le champ d'action de la médecine légale a la lourde tâche d'identifier la cause de la mort après examen médical. Le médecin légiste dispose de différents moyens pour éclaircir le décès.

L'institut dispose de salles d'autopsies, une salle d'anatomie pathologie, une salle criminalistique et de trois laboratoires (toxicologie, médicolegale, anthropologie et entomologie) ainsi qu'une salle de cours pour sa vocation universitaire, sans oublier le service de consultation de médecine légale à l'hôpital Roger Salengro, qui reçoit quotidiennement les victimes de violences